AMAP DES 4 VENTS « VOLAILLES et PORC »	Contrat d'engagement	*Période* *Du 22/10/20 au 22/04/21*

	Le producteur (AB)	*L'adhérent*
Les contractants	Didier BROUARD La Champenière 49530 DRAIN	*Nom :* …… *Adresse :* …… *Courriel :* ……

L'adhérent et le producteur s'engagent moralement suivant les termes du « contrat d'engagement ».

TERMES DU CONTRAT

Il est proposé de la viande issue d'animaux élevés en agriculture biologique :

- Des **poulets** (9,40 €/kg) chaque semaine.
  - Volailles livrées prêtes à cuire avec les abats.
  - Pas de livraison de volailles la semaine 53.
- de la **viande de porc** par 10kg (12.90 €/kg), une fois dans la période contractuelle.
  - Le colis de porc comprend généralement : rôtis - escalopes - côtes - poitrine - rouelle ou jambonneau - saucisses - pâté prêt à cuire - chair à saucisse - farce. *Les produits sont livrés en sachets de congélation.*
  - La date de livraison est fixée par le producteur et communiquée au moins 2 semaines à l'avance. Cette livraison est prévue en janvier ou février.
- Des **chapons et des oies**(12.70 €/kg)
  - Volailles livrées prêtes à cuire avec les abats.
  - Livraison le mercredi 23 décembre.

COMMANDE

Votre commande est à remplir dans le fichier excel disponible aussi sur le site.
Il vous suffit d'y indiquer le nombre de volailles que vous souhaitez aux semaines que vous souhaitez + éventuellement un colis de porc et un ou des chapons.
Minimum : il vous est demandé **un engagement minimum d'1 volaille par mois (ou 6 sur la période)**.

PAIEMENT DE LA COMMANDE

En remplissant le fichier excel, le montant de votre commande sera calculé automatiquement et le montant du (ou des) chèques à fournir vous sera indiqué.
Vous donnez à l'avance le paiement des achats de la période. Vous pouvez payer en 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 chèques. Si vous avez un doute sur le montant du (ou des) chèque(s), ne remplissez pas à l'avance, nous vérifierons ensemble.
Le moment d'encaissement de ce(s) chèque(s) est défini au moment de la signature du contrat.

REGULARISATION en fin de période

Il s'agit de l'ajustement - négatif ou positif - selon les poids réels des volailles/du colis porc que vous avez eus.
Soit Didier Brouard vous fera un chèque correspondant à ce que vous avez versé en trop. Soit c'est vous qui lui en ferez un (si vous avez eu des volailles/un colis de porc de poids > au poids moyen).

Fait à …….. Signature du producteur : Signature du consommateur :

Le ……

>>> Le présent contrat, en 2 exemplaires et accompagné du ou des chèques **à l'ordre de Didier BROUARD**, doit être **apporté au plus tard le jeudi 24 septembre** lors de la distribution (jour de signature des contrats). Si vous avez un empêchement, merci de le faire parvenir par courrier ou **par courriel, avant le jeudi 17 septembre,** aux référentes du contrat "volailles et porc" figurant ci-dessous :

Fanny Brochard et Gwenn Yvin : pouletamap@gmail.com
06.62.35.98.07 – 06.18.93.00.72